

Appel à projets doctorants et jeunes docteurs MSH Val de Loire 2021

La Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire a pour missions de développer l'interdisciplinarité, les recherches transversales entre équipes de recherche en SHS et en Sciences (théoriques et/ou appliquées), tout en promouvant une action forte à l'international et le soutien aux doctorants et jeunes docteurs.

Dans ce cadre, la MSH a décidé de lancer un appel à projet d'aide aux missions de recherche des doctorants et jeunes docteurs des laboratoires du périmètre de la MSH Val de Loire, leur permettant de participer à des missions de recherche (terrain, archives, bibliothèques, enquêtes diverses, traitement de données, etc.) à **l'exclusion des colloques**.

Peuvent candidater, les doctorants et les docteurs ayant soutenus leur thèse depuis moins de deux ans. Les co-financements et demandes de financements aux écoles doctorales et aux laboratoires sont à préciser.

Les projets retenus pourront bénéficier d'un financement à hauteur maximale de 1 000€, l'appel étant doté d'une enveloppe de 5 000€.

Critères d'évaluation :

- L'excellence scientifique du projet
- La pertinence du calendrier des actions et du budget dans la réalisation du projet
- Apport à la thèse en cours ou au projet de recherche du doctorant ou jeune docteur

Modalités de dépôt du projet :

- Les dossiers de réponse sont à remplir à l'aide d'un formulaire en ligne disponible à l'adresse <http://aap.msh-vdl.fr/>; ils doivent être imprimés avec les annexes (budget, calendrier du projet, avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire), signés, puis envoyés par mail à Lydia SEABRA, secrétaire générale de la MSH, et à Laurence RAGEOT, coordinatrice de l'atelier numérique.
- La date limite de soumission des projets est fixée au **11 décembre 2020**.

Autres informations :

- La sélection des projets par le Conseil Scientifique de la MSH Val de Loire aura lieu en mars 2021.
- La subvention sera versée en une fois au laboratoire porteur du projet qui en assurera la gestion.
- Le porteur de projet s'engage fournir **en 2022** un compte-rendu du projet réalisé et si possible de le présenter à la journée scientifique.
- Au terme du financement du projet (année N+1 après la réception de la subvention), il sera demandé au porteur ou au laboratoire de fournir un bilan financier.
- Le porteur s'engage à faire mention de la MSH Val de Loire sur les supports liés au projet (logo sur affiches et programmes, HAL, publications)
- Le porteur s'engage également à informer la MSH Val de Loire de toute publication produite pendant et après le projet, ainsi que du dépôt de candidature lors d'AAP régionaux, nationaux et internationaux. Le porteur informera la MSH Val de Loire de toute action/manifestation scientifique en lien avec le projet.

Lydia SEABRA, secrétaire générale de la MSH, et Laurence RAGEOT, coordinatrice de l'atelier numérique, sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formulation de la réponse à cet appel.

Xavier RODIER
Directeur de la MSH Val de Loire